



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac

Commune de Moréac

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-464**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 2 octobre 2024 par Monsieur Le Quentrec Patrice, Président de l'association de la Garde Saint Cyr, domicilié 2 Place de l'Eglise à Moréac (56 500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Quentrec Patrice est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le vendredi 8 novembre 2024 de 18h00 à 1h00 (le samedi 9 novembre), à l'occasion du LOTO à la salle An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 14 octobre 2024

Pour Le Maire,



Pour le maire et par délégation,
L'Adjoint chargé de l'Urbanisme,
Franck LORIC